



Territoire à risque important d'inondation - Avignon - 2012

[Voir la fiche d'origine](#)

Résumé

Cette donnée produite dans le cadre de la Directive Inondation, identifie les communes concernées par les Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) sur le territoire d'Avignon.

Un TRI se définit comme un secteur où se concentrent fortement des enjeux exposés aux inondations, qu'elles soient issues de submersions marines, de débordements de cours d'eau ou de toute autre origine. Il est identifié à partir de critères nationaux basés sur la population et l'emploi présents à l'intérieur des zones potentiellement inondables retenues dans l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) et des priorités que se sont fixées les instances de bassin. La liste des TRI a été arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin (Arrêté préfectoral du 26 novembre 2012). L'identification des TRI dans la mise en œuvre de la Directive Inondation obéit à une logique de priorisation des actions et des moyens apportés par l'État dans sa politique de gestion des inondations.

Ainsi, cette série de données résulte du processus de cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation du TRI d'Avignon. Elle comporte les données géographiques ci-après, se rapportant à trois scénarios d'inondation :

Les scénarios d'inondation :

1. Scénario faible du territoire à risque important d'inondation - [Voir la fiche d'information sur le scénario faible](#)
2. Scénario moyen du territoire à risque important d'inondation - [Voir la fiche d'information sur le scénario moyen](#)
3. Scénario fort du territoire à risque important d'inondation - [Voir la fiche d'information sur le scénario fort](#)

Les données géographiques :

- Les surfaces inondables - [Voir la fiche d'information sur les surfaces inondables](#)
- Les ouvrages de protection contre les inondations - [Voir la fiche d'information sur les ouvrages](#)
- Les zones de sur-aléa pouvant être provoquées par la rupture d'un ouvrage de protection - [Voir la fiche d'information sur le sur-aléa](#)
- Les enjeux sociaux (nombre d'habitants, nombre d'emplois) mesurés l'unité territoriale de rapportage (éventuellement le quartier, obligatoirement la commune et le TRI) -
- Les enjeux relatifs aux biens et services requis par la directive inondation - [Voir la fiche d'information sur les enjeux patrimoniaux](#)
- L'emprise du territoire - [Voir la fiche d'information sur l'emprise](#)

Informations techniques

Propriétaire : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Durance - SMAVD

Type : Données raster

Nom de la couche : n.c.

Nombre d'entités : 0

Type de géométrie : n.c.

Résolution : n.c.

Échelle : 0

Format de référence : 0

Système de coordonnées : n.c.

Encodage des caractères : n.c.

Contexte de collecte : La liste des Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI) a été arrêtée fin 2012 en application de la Directive Inondation après une concertation de plusieurs mois.

Méthode de collecte : Sous la coordination de la DREAL de BASSIN, la DREAL PACA, a contribué à la définition des TRI, en organisant notamment en 2012 l'association et la concertation avec les différentes parties prenantes.

Qualité

aucune

Conditions d'accès et d'utilisation

aucune

Limitation

aucune

Contact (1)

Point de contact

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA

Tél. : 04 88 22 61 00

36 boulevard des dames

13002 Marseille

Attributs